

P23/E2,30

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:
NO 1, RUE ST-PIERRE.

St-Henri, le 6 Mai 1882

à Messrs. Jean M. Marcy, Mrs. Daignault, }
Ferd. Dagenais, Agac Benoit & Blagelais }
S. Henri

Messieurs,

J'ouï l'honneur de vous informer que par suite d'une résolution du conseil en date du 2^e de Mai courant vous avez été nommés pour former un Comité spécial à l'effet de faire rapport pour la prochaine séance sur la demande de J. A. N. Beaudry, concernant l'établissement d'une ligne d'omnibus dans les trunks de cette ville et de plus de vous prier de vous réunir, lundi, le huit du courant @ huit heures du soir.

Votre très dévoué
A. Deschénes
secrétaire.

Provinde de Quebec
District de Montreal

Le sainigne Albert Boileau
Constable Special domicille dans la ville
de Henri Comte Chabotage Certifie sous
mon serment d'offrir avoir le même
jour du mois mai courant entre cinq
heures tapies midi et six heures tapies mai
signifie une copie du present avis contre
part écrit aux personnes suivantes

Comme suit havoir a mesme l'Ensay
en parlant a lui même et a mesme
~~Abbois~~, le docteur Lagacé ~~et L'Amable~~
Agge Benoit Legis. Hôte des Daigneau
Lad Daigneau ~~et M. L'Amable~~ en tirant et
parlant a une personne raisonnable de leur
domicile respectif à la moto requies nul.

Donné a St. Nom ce 8 mai 1882
Albert Boileau
Constable

P23/E2,30

N° 1714.

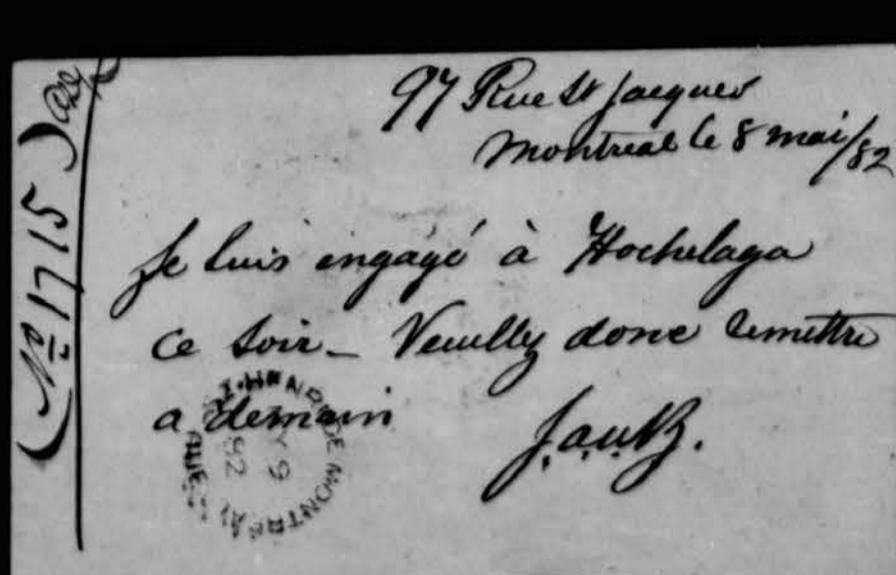
Avis & Résultat d'assemblée de
comité spécial, Sur le
Ligne d'Aménagement (Beaudry)
tenue le 8 mai 1882

AS
sec.-res

P23/E2,30



P23/E2,30



Province de Québec } à une session du Comité spécial du Conseil
Ville de St^e Henri } de la Ville de St^e Henri, composé de Messieurs les
conseillers J. M. Maury, J. B.^e Bazelaire, Aggée Benoit,
Fr. Daigreau & Ferdinand Dagenais nommés en
vertu d'une résolution du Conseil de ladite Ville
en date du cinquième pour du mois de Mai Mil
huit cent quatre vingt deux, à l'effet de prendre
en considération et faire rapport au dit Conseil
sur la demande de J. A. M. Baudry, Esq^r concernant
l'établissement d'un service régulier d'Omnibus
Depuis les limites Ouest de la Ville de St^e Henri à
un endroit à ou près de l'Hotel de Ville de ladite
de Montréal, et tenu ladite session à St^e Henri
au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Lundi
le huitième pour du dit mois de Mai courant
conformément à la loi, à laquelle sessions sont
présents Messieurs les Conseillers, Jean Cr.
Mafai, Ferdinand Dagenais & Aggée
Benoit et formant un quorum
sous la présidence de M^r Ferdinand Dagenais
Les坚硬 et résolu par résolu
tion du comité comme suit:
Déclarer à l'unanimité que le comité
fait rapport ce qui suit, qui après
délibération et examen des pou
voirs & attributions du Conseil
relatif à certains priviléges à
accorder à la Cie. d'omnibus
de J. A. Baudry, le comité
suggère au Conseil sur les pou
voirs restreints & défectueux
retirés d'auquel charte d'écrire
au représentant du comité

M^r 2

P23/E2,30

M^r Beaubien, de vouloir bien
faire amender la dite charte,
exprimant les desirs et l'in-
tention du Conseil —

Le tout respectueusement
laurris —

Ferdinand Dagenais
Président

H. Desenne
apothecier & Sec —

P23/E2,30

N^o 1716.

Rapport d'un Comité
Spécial concernant la
Demande de J. A. M. Bowdy
pour l'établissement d'une
ligne d'Omnibus -

Proc. ce 9 Mai 1882

P23/E2,30

A Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la
ville St Henri.
Messieurs.
A l'appui de ma requête, je joint
la présente pour attester de l'intention
que j'ai de me soumettre à tout
règlement que le Conseil imposera
concernant toute Auberge.
De plus je m'engage à tenir mon établis-
sement fermé le Dimanche, tel que
mentionné dans l'acte des Licences, et comme
par le passé, tenu un bon règlement
et garanti toute surveillance qui dé-
sors deviendrait d'aucune utilité.
Veuillez agréer Messieurs les sentiments
les plus respectueux H. Lecas
St Henri 8 Février 1882.

P23/E2,30

N° 1717
Aniv Lacau, le
8 Février 1882
Une application pour
la licence d'auberge &
Pratflicer 15 Mai 1882
Stéph
Gérard

P23/E2,30

 Established 1870. Established 1870.

I. A. BEAUVAIS,
Merchant-Tailor
Nos. 186 and 188 ST. JOSEPH STREET,
Montreal, Mai 5 1882
Memorandum to Mep

je suis signé prépare de vous faire pour la Police
M. Henri Habit & pantalon pour homme Habit & pantalon
pour chef. Comme suis

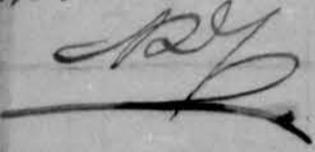
No) 21 Pantalon pour homme (\$4.00 quatre dollars)
No) 22 " " \$4.75 quatre vingt cinq cents
No) 23 Habit " " (\$9.00 neuf dollars)
No) 24 Habit " " (\$11.50 onze dollars)
No 25 Pantalon " chef (\$6.00 six dollars)
No 26 Habit " chapeau (\$14.00 quatorze dollars)

J. A. Beauvais

P23/E2,30

1. 1768
J. A. Beauvais
Commissaire pour le
bâtiment de la Brigade

Dorval 15 mai 1882



PARIS LIBRAIRIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL



-1-

Province de Québec } Aum Habitants de la Ville de St-Henry et à
Ville de St-Henry } tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent donné que les "Listes des Electeurs Municipaux pour les quartiers Saint-Henry et St-Augustin, sont complétées et déposées au bureau du soussigné Secrétaire-Trésorier de la dite ville et y resteront ouvertes à l'examen des intéressés et de leurs représentants durant les quinze jours suivant la date de cet avis.

Dans cet intervalle de "Quinze Jours" quiconque croira devoir se plaindre des listes, ou de quelqu'une d'elles, pour lui ou pour un autre, pourra le faire en donnant à cet effet au Secrétaire-Trésorier, un avis par écrit mentionnant l'objet de sa plainte.

Donné à St-Henry, sans mon sceau, ce quatrième jour du mois de Mai mil九零
autographe vingt-deux -

A. Deslaurier Jr
sce = Tres.



Province of Quebec } To the Inhabitants of the Town of St-Henry and
Town of St-Henry } to all whom it may concern.

Public notice is hereby given that the "Lists of Municipal Electors for the Saint-Henry and Saint-Augustin Wards, are now completed and filed at the office of the undersigned Secretary-Treasurer of the said town and they shall there remain open to the examination of parties interested and their representatives,
during

-2-

- 2 -

during the fifteen days next after the date of this notice -

In such space of fifteen days, any person having any ground of complaint in respect of such "lists" or any one of them, personally or for another, may complain thereof, by giving to that end, a written notice to the secretary-treasurer specifying the grounds of his complaint -

Given at St. Henri, under my hand,
this fourth day of the month of May
one thousand eight hundred and
eighty two -

A. Deslaurier
Secy-Treas.



Province de Québec
District de Montréal
Ville de St-Henri

Dument certifié
J. B.

Ye soussigné Yules Beauchamp, résidant
en la Ville de St-Henri, l'un des Hautes
Plains de la Côte Supérieure du Bas-Canada
immatriqué pour et exerçant dans et pour
le District de Montréal, certifie par la présente
et fait rapport sous mon nom et d'office que le
quatrième jour du mois de Mai courant soixante-dix
affiché deux reies copies certifiées d'icelui
d'autre part dans les langues française &
anglaise comme suit savoir; une copie
dans les langues française & anglaise à la porte
de l'église catholique apostolique & romaine, de la

Ville

Ville de St^e Henri, sis & située coin des Rues St-Pierre & St-Bonaventure, et me voie copieusement certifié dans les langues française & anglaise à la porte de l'église protestante de la dite Ville de St^e Henri, sis & située coin des Rues St-Henri & Ste-Marguerite ; et je certifie de plus avoir en icelui avis public d'autre part, dans les langues française & anglaise à haute & intelligible voix à la porte de la dite Eglise Catholique apostolique & Romaine de la dite Ville de St^e Henri, à l'issue du service Divin du matin, le septième jour et le quatorzième jour du mois de mai Mil huit cent quatre vingt deux.
Etant les deux dimanches que j'ai fait le présent avis, et étant aussi les dimanches suivants immédiatement le jour où le présent avis sera rendu public - (un envoi en marge est bon)

Car si de quoi j'achusé et donné le présent avis pour servir et valoir ce que de droit -

Ville St-Henri, ce 15 Mai 1882.

Jules Beauchamps

H. G. J.

Emis
affiches. Lectures
et retour \$ 2.00.

P23/E2,30

N° 1419.

Avis Public & Retour

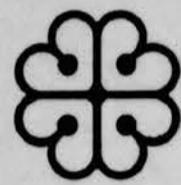
Liste des électeurs
Municipaux
Quartiers St-René & St-Augustin

Poste filiale 15 Mai 1882

A.D.B.

See - Res

P23/E2,30



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Ville de St. Henri.

A. Alph. Charlebois (Maire, et M. M. Jean M.
Massy, Jean B^e Langelais, F. Y. Goulette, Aggie
Benoit, Frs. Daigneau, Ferdinand Lagenais,
Régis Hotte et Louis M. Sénéchal -
Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri, qu'une **SESSION SPECIALE** du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Séances du Conseil, **Lundi**, le vingt-deuxième
jour du mois de **Mai** — , mil huit cent quatre-vingt-deux
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1o. Exemption de Taxes Municipales en
faveur de "The Montreal City Passenger
Railway Company"

Donné à St. Henri, ce 20 Mai 1882.


A. Desève Jr.
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec } Je soussigne Zéphirin Benoit, chef de Police de la
ville des Hémi. } ville de St-Henri & Caustable spécial, certifié, sous
mon serment d'affre, que j'ai signifié l'aviso spécial
par écrit d'autre part à Messieurs Jean Bézard, F. J.
Loubert et Ferdinand Dagenais en leur en laissant un
double à eux-mêmes en personnes à leur domicile res-
pectifs et en laissant à Alphonse Charlebois, élaine & mesps.
Jean Marie Massy, Aggie Benoit, Ls. M. Léveillé, François
Daigneau, Régis Hotte à une personne raisonnable de
leur, domiciles respectifs, entre deux et six heures de
l'apres midi, le vingtième jour du mois de Mai mil
huit cent quatre vingt deux -
En foi de quoi je donne ce certificat ce vingtième
jour du mois de Mai 1882 -
Zéphirin Benoit
chef de Police de la ville de
St-Henri & Caustable spécial

Rapport au 7 juillet 1882
dans le but d'aller en délibération avec
les S. du Bureau de direction de la Cie
des charbonnages afin d'en venir
à un entente au sujet des franchises
requises entre la dit Cie & la Cie
Gouvernementale

N° 174
au 17 juillet 1882
Sous signature
de Zéphirin Benoit

Zéphirin Benoit

P23/E2,30

Province de Québec
Ville de St'Henri

Je saisisseignir à Benoit leustoller
spécial pour la Ville St'Henri
sous mon serment d'offrir
Certifié dans mon bureau
d'offrir avoir le démission
jusqu'au mois de mai dans
l'année suivante plus
trois deux entre l'heure
de levant midi et une heure
de l'apres midi avec réfugie
copie du poent de tous
contre port certains personnes
servies comme suit savoir
à Messieurs L'BB^{le} baglai. Et mess
Ferdinand Dagenais en l'ont une
vari l'offre à une personne favorable
de leur demande respectif.

Sorni à St'Henri le 19 mai 1882

Benoit leustoller

P23/E2,30

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :
NO 1, RUE ST-PIERRE.

St-Henri, le 19 Mai 1882

@ Messieurs Ferdinand Dagenais,
Jean M. Marcy & Sébastien Gagné
St-Henri — }

Messieurs,

L'assemblée du Bureau des
Revisors dont vous êtes les membres, aura
lieu ce soir @ huit heures, au lieu ordinaire
des sessions du Conseil, aux fins de
reviser et examiner la liste des électeurs
municipaux pour les paroisses St-Henri et Saint-
Augustin -

Comme ce soir est le dernier pour
puis reviser la dite liste, vous vous ferez,
j'en suis certain, un devoir de ne pas
manquer d'y assister -

avec considération
Votre très sincère
A. Deslaurier p^r
sec= rés.

P23/E2,30

N^o 1722
avis au Bureau des
Revisieurs le 19
Mai 1882
HOP

P23/E2,30

Montreal City Passenger Railway Company
Montreal 20 May 1862

A. Desore Dr Esq
Sec. Treas' Town of St. Henri
Dear Sir -

I beg to acknowledge receipt
of yours of 29th inst addressed to the President stating
that unless the account for Licenses on Cars
of this City amounting to \$396 is paid on or before
2nd June next, legal proceedings will be taken
to enforce payment of the same.

In reply I beg to say that we shall
feel much obliged if you will kindly furnish
us with a copy of your Charter, or reference
thereto, under which Authority is conferred
for levying said License or Tax.

I may also inform you that the
account rendered is incorrect.

Yours very truly
John D. for
Montreal
Supt. Sec'y

P23/E2,30

N° 1723
La Côte des chênes
urbains
30 mai 1882
élevéement temporaire
différés au niveau
Répondre ce 3/5/82
J. A. F.

P23/E2,30

Montreal City Passenger Railway Company
Montreal 31 May 1882

Return shewing the actual value
of the Real Estate belonging to the Montreal
City Passenger Railway Co., situated in
the town of St. Henri, and estimated
according to the average value of land
in the locality

| description | value |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Land of same known as Number 1635 on the Book of reference of said Town of St. Henri | Eight Thousand Pounds (\$8000) |

John Bradford
as Cash

Snedecor
Secretary

P23/E2,30

Montreal City Passenger Railway Company
Montreal 31 March 1852

Alex Gessner Esq
Sec. Fin. Town of St Henri
Dear Sir -

We herewith enclose you a return
showing the actual value of the Real
Estate belonging to this Company in
the town of St Henri, and estimated
according to the ~~area~~ value of land
in the locality, at \$8000

John Crawford M.A.
Busher Secy

P23/E2,30

N^o 1724.

Etat de "The Montreal
City Passenger Ry. Co."
de l'estimation de sa
propriété sur deux p.
hectacres —

Procès le 31 May 1882

Adp
deches

Bureau du Conseil Municipal
St-Henri, le 30 Mai 1882.

@ Alph. Charlebois, Maire et Messieurs
les Conseillers Jean M. Marcy, Jean Bé
Cazelais, Aggée Benoit, H. G. Goulette,
Louis M. Sénéchal, François Daigneau,
Ferdinand Dagenais et Régis Hotte.
Saint-Henri. Q.

Messieurs,

Avise spécial vous est donné
par le soussigné Alex. Desêne, Jr Sec-
rétaire, qu'une assemblée de Comité
Général du Conseil de la ville de St-
Henri est convoquée par les présentes,
par moi, pour être tenue au lieu ordinaire
des sessions du Conseil, le ~~1~~ trente &
unième jour du mois de Mai courant,
@ Huit heures du soir, aux fins de
préparer le Budget pour les dépenses
d'administration de la dite ville de
Saint-Henri pour l'année mil huit
cent quatre vingt deux. Veuillez, s'il
vous plaît, ne pas manquer d'y
assister -

Votre tout dévoué
A. Desêne Jr
Secrétaire-Tresorier



Prinice

Province de Québec } le soussigné Albert Baré, comptable spécial
Ville de St' Henri } domicilié dans la ville de St' Henri, certifie sous
mon serment d'office que j'ai signifié l'avis
spécial par écrit d'autre part en parlant et en
laisant le dit avis comme suit à M^e. Agacé
Benoit et J^r Baylais à une heure du matin,
et à son frère le bûcheron Alphonse Chabotais & M^e.
F. J. Fontette, M^e. Maury, Louis M. Léveillé, François
Daigneau, Fréd. Dagenais & Régis Hétu à une
personne raisonnable de leur domicile respec-
tifs entre quatre & cinq heures de la pris midi
le trentième jour du mois d'mai mil huit
cent quatre vingt deux - En foi de quoi
je donne ce certificat ce 31 mai 1882.
Ville St' Henri 31 mai 1882 -

A Baré
comptable spécial

N^o 1725.
avis & lettres tenues
de Courtoisie pour
compt. St' Henri le 31
Mai 1882
Baré

On this day, the *first*
of ~~June~~ in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred
and ~~Sixty~~ *ninety two* -

At the instance and request of ~~The Montreal City Passenger~~
~~Railway Company a body politic and corporate~~
~~having its chief place of business in the City~~
~~of Montreal in the Province of Quebec in the~~
~~Dominion of Canada~~

George Flandrau

G.F.

~~J. [redacted]~~, Notary Public for the Province

of Quebec, in the Dominion of Canada, residing at the City of Montreal, in
the said Province

Proceeded to the usual place of ~~in~~
the said City of Montreal, of number one in St Peter Street
in the Town of St Henri, in the County of Hochelaga
in the said Province being the office of the Corporation of
St Henri aforesaid

Where being and speaking to Alexander Desveaux junior
the Secretary Treasurer of the said Corporation of St.
Henri

I declared That the said Corporation of the Town of St
Henri claim that the said City Passenger Railway
Company is indebted to the said Town of St Henri
in the sum of Three hundred and ninety six Dollars,
for arrears of taxes for the year one thousand eight
hundred and twenty six, one thousand eight hundred
and seventy seven, one thousand eight hundred and
eighty eight, one thousand eight hundred and
ninety nine, one thousand eight hundred and
eighty, one thousand eight hundred and
eighty one, and thousand eight hundred and eighty two

That the said City Passenger Railway Company
dispute the said account and claim that the amount
due by them to the said Corporation is only one hundred
and forty Dollars (\$140 $\frac{00}{100}$) which they are ready and
willing and have always been ready and willing
to pay.

Wherefore I the said Notary, at the request
aforesaid and speaking as aforesaid do hereby
lender and offer to the said Corporation of the Town
of St Henri a bourse de lait et deniers décompté
the said sum of one hundred and forty Dollars
(\$140 $\frac{00}{100}$) in legal tender notes as follows, to wit
in twenty legal tender notes of the value of two dollars
each

(and)

And I do hereby demand and require of
from the said Corporation of the said Town of
St-Henri and of and from the said Alfred
Desenc fr in his said capacity a full
and final release and discharge of all their
claims upon and against the said City
Passenger Railway Company up to the
date hereof

To all which I received no answer
I won't accept it.

✓
✓
✓
✓

which Answer being unsatisfactory

I, the said Notary, at the request aforesaid and speaking as aforesaid, did protest, and by these presents do most solemnly protest against the said *Corporation of the Town of St-Henri* and all others whom it may concern, for all costs, losses, damages, injuries and hurts already had, suffered or sustained, or which may be hereafter in any way had, suffered or sustained in consequence of the premises, to be hereafter recovered in time and place convenient

And to the end that the said *Corporation of the Town of St-Henri* may not have cause to plead ignorance in the premises, I have served *them* with a certified copy of these presents for signification thereof, speaking as aforesaid, these presents executed under the number *one thousand seven hundred and seventy two*

In test. veritatis.

G.F. Cleveland Jr.
a true copy of the original copy of
remaining of record in my office
Society would stand at one noon

G.F. Cleveland Jr.

P23/E2,30

No 1772

The 1st June 1882

Declaration
Voluptuous Reader
& Player —

— at the request of —
The body Passenger Rail-
way Company,

— to whom —
The Corporation of
St. Henri

Copy

Ma offert \$140. que faire pour
Ce 1/6/82. @ 5-05 P.M.

Gen. T. Glencan

P23/E2,30

Ville de St. Henri.

A. A. Charlebois (Maire, et M. M. Jean-Baptiste
Lagelais, J. M. Lévy, F. Y. Gauthier, Auguste Benoit,
F. Y. Gauthier, Léonard Lépineau, M. Daigneault, R. P. Ripis
H. H. & Ferdinand Dagenais
Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri, qu'une **SESSION SPECIALE** du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Séances du Conseil, Mardi, le cinquième
jour du mois de Juin — mil huit cent quatre-vingt-deux
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1. Variement et renouvellement du billet
N° 35- de la ville de St. Henri, du le sept
Juin 1882 au bateau de la Baie d'Hochelaga

2
pour
\$1200.
A. D.

(au revoir bon)

Donné à St. Henri, ce 5 Juin 1882

A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier.

Province de Québec
Ville de St Henri

Le sergiori F. Williamson Constable
spécial pour la ville St Henri district
de Montréal Comté d'Ahuntsic
Certifie sous mon serment d'officier
avoir le cinquante jour au moins de
juin courant signifié une copie du
present avis à autrui par écrit a destination
mentionnée comme suit savoir à Mr.
J.B. Lebelais a lui-même en personne
et à Mr. L'Chapleau & J. Pouletto
John & Moses Agé Belair Register
Mr Daigleault Fid. Dugueais & M. L'neal
en parlant d'livrant une copie à une personne nommée
de leur demande suscitée
Donné à St Henri ce 6 Juin 1882

F. Williamson Constable

227
Ave St-Jean
District
Sous
Signature
du constable
Le 6 Juin 1882
F. Williamson

P23/E2,30

BANK OF MONTREAL
MONTREAL

7 June 1882

The Secretary Treasurer
Municipal Council

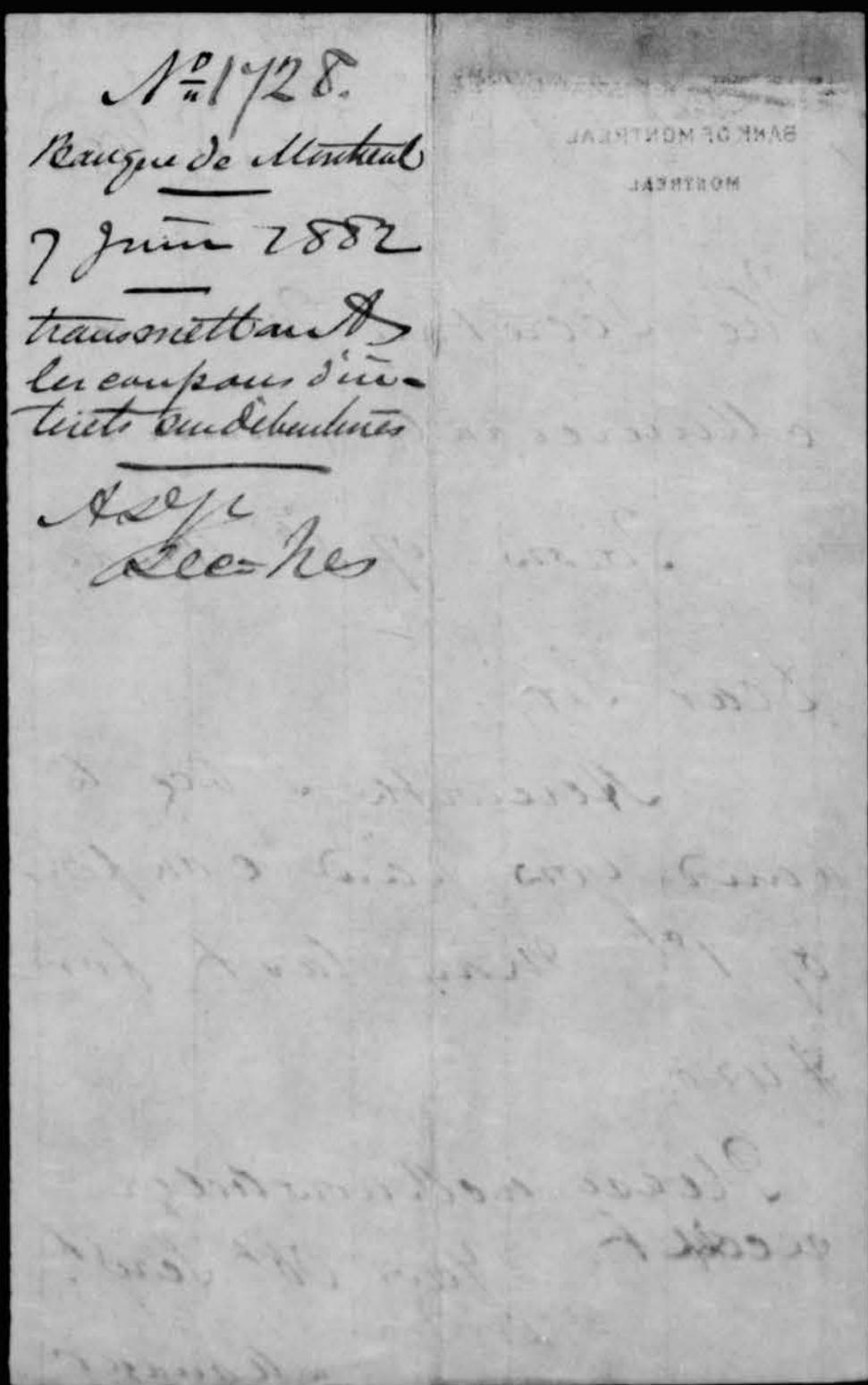
Town of St. Henry

Dear Sir,

Herewith I beg to
hand you paid coupons
of 1st May last for
\$420.

Please acknowledge
receipt. Your Ob^t. Serv^t.
W. H. Shabolt
Manager

P23/E2,30



P23/E2,30

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:
NO 1, RUE ST-PIERRE.

St-Henri, le 12 Juin 1882.

@ Alphonse Charlebois, Maire et Mps.
les Conseillers MM. Cazelaix, Jean M. Maruy,
Agée Revoir, François Daigneau —
J. H. Meunier

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par les présentes,
par moi, Alexandre Deslauriers, Secrétaire du Conseil
de la Ville de St-Henri, que la session générale du dit
Conseil, tenue le septième jour du mois de Juin mil
huit cent quatre-vingt-douze, a été adjournée, faute de
quorum, au vendredi, le huitième jour du
dit mois de juin courant, à huit heures du soir,
par l'exp. les Conseillers Fred. Dagenais, H. J. Soulette,
Rigis Holte & Co. M. Secrétaire conformément à l'article
127 des statuts généraux des Corporations de ville. (Québec)
donné sous mon serment, à St-Henri, ce 12 Juin
1882 — (trois mots rajoutés) A. Deslauriers
secrétaire —

P23/E2,30

Province de Québec
Ville de St' Henri

Je sanguine à Renouf Comptable
spécial pour la ville St' Henri District
de Montréal Comté d' Hochelaga
Certifie sous mon serment d'affirmer
avoir le dixième jour du mois de
Juin dans l'ancien canton de
Hochelaga une entrevue avec
John E. Mary et son fils John E.
Sr. lequel en parlant à ses deux
en personne et à Mrs Aggi Renouf
Hochelaga John E. Mary et fils désignant
en ayant une copie à une personne
raisonnable de leur domicile respectif

Donné à St' Henri ce 13 Juin 1882
John E. Mary
Comptable



P23/E2,30

P23/E2,30

Mr St Désiré Es
veux tu avoir la bonté
de dresser une petite signature
au porteur demandant à
son honnem le frere Dugay
de veulair bien faire faire
avoir une licence de
tempérance car qu'il est
bien malade et qu'il ne
peut faire rien
J.M. Coghiis

P23/E2,30

Montréal 31 juillet 1882

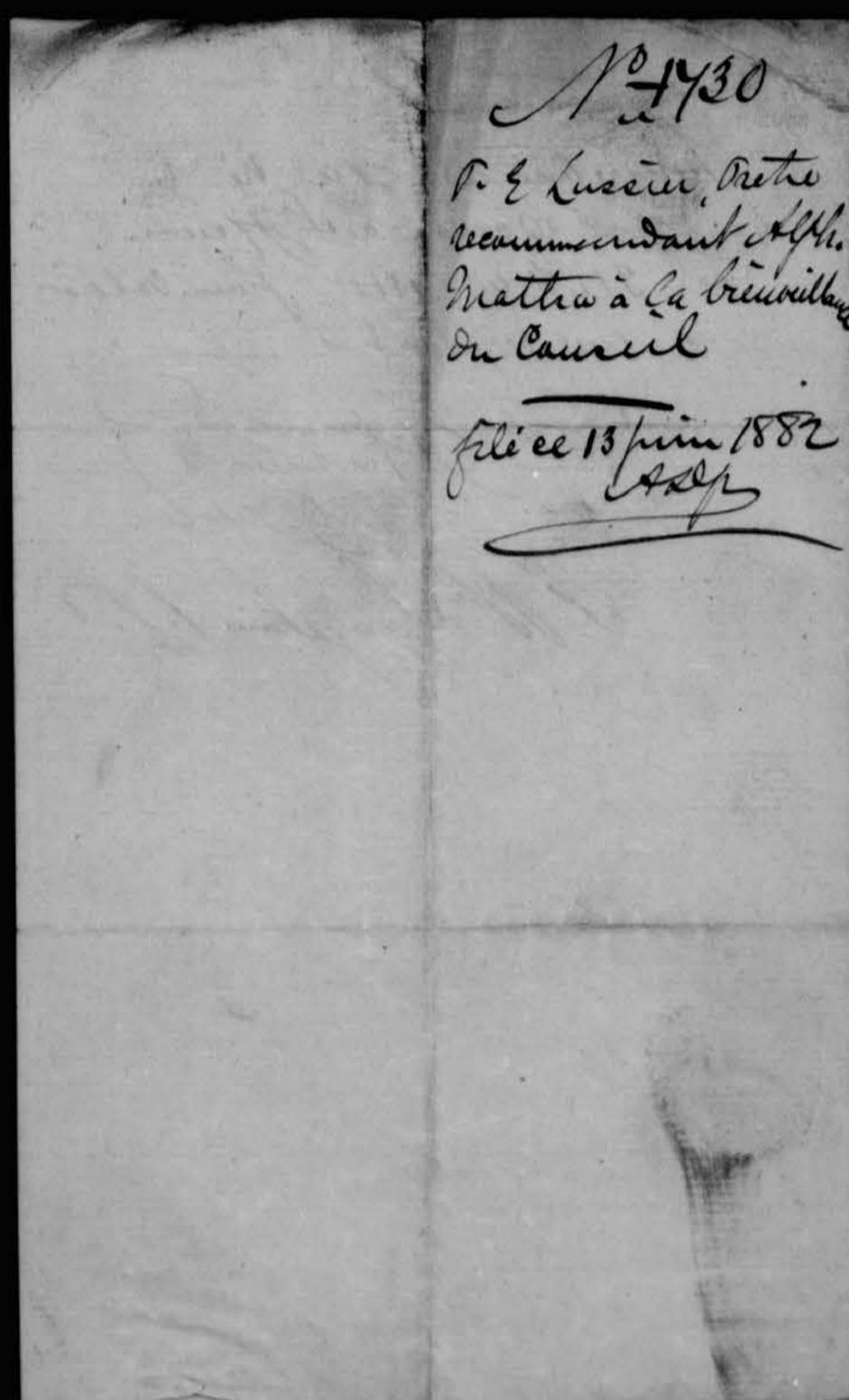
je suis ici attiré par les
frères de mon association
Alphonse Thivierge est un
homme honnête & chrétien -
intelligent & laborieux -
Il souffre d'une maladie qui
le rend incapable de toute
occupation sérieuse. Il est
presque réduit à la misère -
Je le recommande à la
Direction des Affaires du
Canada et à la Ville de
Montréal pour lui faciliter
les moyens de gagner

P23/E2,30

émanement de la
Donné à l'ayeur
le 31 Mai 1882 - pour valeur
à vue de droit

B. Hussenot
David
S. P. Gazette S. P.

P23/E2,30



P23/E2,30

Office of the Commissioners of the
Trust & Loan Company of Canada.

Montreal 21st June 1882

To the
Sect^r Treasurer
Town of St. Henry }

Sir
As the owner of a Debenture
on the Town of St. Henry. I
should be much obliged if you
would send me the last financial
statement of the Town.

J. P. St. S.
Joseph Stephenson

P23/E2,30

N^o-1731
Russell Stephenson
demandant copie des
derniers état financier
de la ville de Montréal
Refusé cez rpiud 82
42 etant demandé trans-
mis le même jour
et signé

P23/E2,30

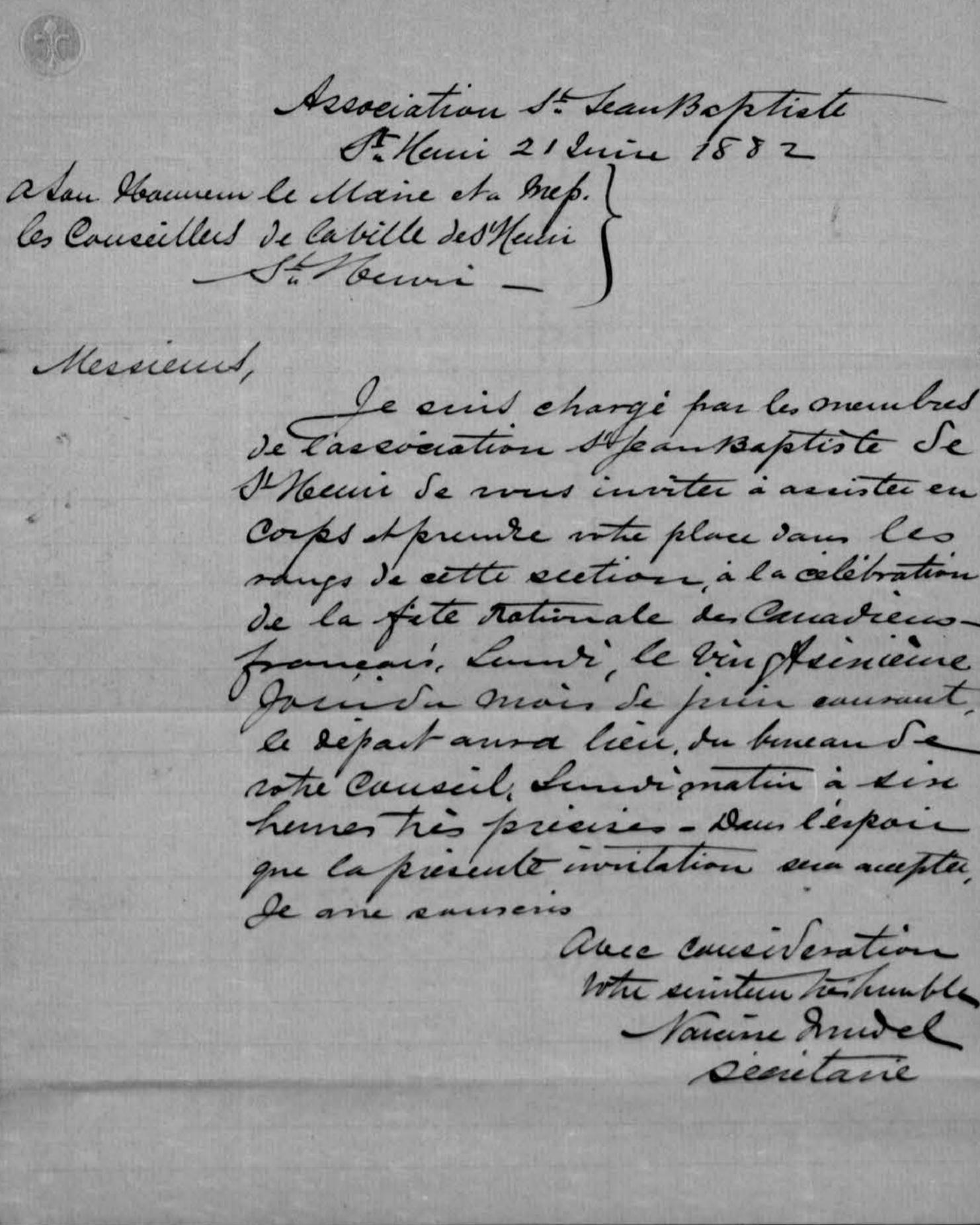


CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,30





N^o 1733.

La Société de la St Jean
Baptiste des Réunis
invitent le Conseil
Municipal à assister
en Corps à la célébration
de l'Assomption de la Vierge

Rue au 23 juillet 1882

T. D. F.

P23/E2,30

-1-

Province de Québec } Aux Habitants de la Ville de Saint-Henry
Ville de St-Henry } Set à tous ceux qui il appartiendra -

Avis public est par le présent donné, qui à
une session générale du Conseil de la Ville de
St-Henry, tenue à St-Henry, au lieu ordinaire
des sessions du dit Conseil, mardi, le treizième
jour du mois de juin Mil-huit cent quatre-vingt
deux, conformément à la loi et suivant à journe-
ment faute de quorum par quinze des Conseillers
présents le septième jour dudit mois de juin
courant et dont avis spécial du dit ajournement
a été donné aux membres qui n'étaient pas
présents lors du dit ajournement: Un

*tel que l'étant
appelé plus
adéquatement audit
Règlement N° 29
est spécialement
entierement fait
aux personnes
présentes —*

A. Dr —

Règlement sous le numero vingt-neuf mettant
sous le contrôle et au frais de la Corporation,
pour une période de temps indéterminée, tous
les chemins, Rues, trottoirs, fossés et canalisations
de la ville de St-Henry, a été passé et adopté.

Il peut être pris communication du
dit Règlement N° 29, au bureau du Conseil de
cette ville, les jours de bureau, entre neuf heures
du matin et quinze heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing, à St-Henry, le
seizième jour du mois de juin Mil-huit-
cent quatre-vingt-deux - (un envoi au)

A. Deschéne Jr

Secrétaire = Trésorier

Province of Quebec } To the Inhabitants of the Town of St-Henry
Town of St-Henry } and to all whom it may concern -

Publie

- 2 -

Public notice is hereby given that at a General Session of the Municipal Council of the town of St. Kenny, held at St. Kenny at the ordinary place of meeting of said Council, on Tuesday, the thirteenth day of the month of June one thousand, eight hundred and eighty two in conformity with the law and to an adjournment for want of quorum by four of the Councillors present on the seventh day of the said month of June instant, and of special notice given to the members of the said Council who were not present at the said adjournment, a By-Law under number twenty nine was passed and adopted, placing ~~under the control~~ all the Roads, Streets, sidewalks, ditches and water courses of the town of St. Kenny, under the control and expense of the Corporation of the said town.

for an
undetermined
period of time,

A. D. P. C.

Has copies
of the said by-law
only certified and
hereunto annexed

A. D. P. C.

Any person may take communication of the said By-Law N° 29, at the office of said Council, on office days, between the hour of nine in the morning and four in the after-noon -

Given under my hand, at St. Kenny, this sixteenth day of the month of June one thousand and eight hundred and eighty two -

(Two marginal notes are good) ^{unobscured} R. Arnould -

A. Deslaurier Jr.

Secretary-Treasurer



- 1 -

Province de Québec) A une session générale du Conseil de la Ville des Sœurs Ville des Sœurs, tenue à St' Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Mardi, le treizième jour du mois de Juin mil huit cent quatre vingt deux, conformément à la loi et suivant ajournement faute de quorum parmi les conseillers présents le septième jour du dit mois de Juin courant, et d'autre avis spécial a été donné aux membres qui n'étaient pas présents lors du dit ajournement, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Ferdinand Dagenais, Régis Hétte, François Daigneau, Jean B^e Légalais, Aggée Benoit, J. M. Massé et H. J. Coulombe et formant un quorum dans la présence de Mr le Conseiller Ferdinand Dagenais, Maire-Appelant.

Il est ordonné et statué par Règlement du Conseil comme suit:-

Proposé par Mr le Conseiller Jean B^e Légalais, secondé par Mr le Conseiller Aggée Benoit, que le projet de Règlement N^o 189 soit adopté, savoir:

"Attendu qu'il est dans l'intérêt général des habitants de la ville des Sœurs que les Chemins, Rues, trottoirs, cours d'eau & fossés de la dite ville soient mis sous le contrôle de cette Corporation

Il est ordonné et statué par Règlement N^o 29 du Conseil comme suit:

article 1^{er} Tous les chemins, Rues, trottoirs, ~~Règlement~~
~~fossés~~

- 2 -

fossés et cours d'eau seront et sont par les
présentes, pour une période de temps indéterminée,
mis sous le Contrôle de la Corporation de
la ville de St-Henri -

article 2^e - Les dits chemins, Rues, trottoirs, fossés et
cours d'eau seront faits, construits et entretenus
aux frais de la dite Corporation de la ville de St-
Henri, et ce, à même le fonds général de la Ville.

article 3^e - Quicunque obstruera, dérangera ou permettra
d'obstruer ou de déranger les dits ~~travaux~~ Chemins,
Rues, trottoirs, fossés et cours d'eau, ou refusera
de faire ou de laisser faire les travaux ~~ordonnés~~
^{ordonnées} par le Conseil, sera passible d'une
amende n'existant pas plus de 500 dollars, ou d'un
emprisonnement n'excédant pas trente jours
pour chaque infraction au présent Règlement.

article 4^e - Toutes dispositions contraires au présent
Règlement sont par les présentes abrogées -

article 5^e - Le présent Règlement deviendra en force le
Jour de sa publication -

Pour - Jean B. Caylair, Agg. Peuot, H. J. Caulette & J. M. Massy.
Cath. - François Daigneau, Réjio Holte & Ferdinand Dagenais.

Règlement adopté -

(un revoi bon)

(signé) F. Dagenais, Maire-Suppléant
(u) A. Deslaurier, Secrétaire

Bon vraie copie)

A. Deslaurier, Secrétaire -

Il certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie Copie
du Règlement numero vingt-neuf de la Ville de St-Henri, tel que
pris par le Conseil de la dite Ville à sa session du treizième
Jour du mois de juillet mil huit cent quatre-vingt-douze -

Donné à St-Henri, sans nom scellé, ce 16 Juin 1882.

(trois mots enjambés)

A. Deslaurier
Secrétaire - Cuisinier



-1-

Province of Quebec } At a general session of the Council of the town of St.
Town of St. Henry, held at St. Henry at the ordinary place of
meeting of said Council, on Tuesday, the thirteenth
day of the month of June, one thousand eight hundred
and eighty two in conformity with the law and an
adjournment for want of quorum by four of the
Councillors present on the seventh day of the said
month of June instant and of special notice given
to the Members of the said Council who were not
present at the said adjournment, at which session
were present Messrs. Councillors Ferdinand Dagenais,
Régis Nolle, François Daigleau, Jean B^te Cazelaïs, Aggie
Benoit, J. H. Macay, and G. Y. Gaulette forming a quorum
under the presidency of Councillor Ferdinand
Dagenais, Pro-Mayor.

It is ordained and resolved by By-Law of the Council, as follows:-

Proposed by Councillor B^te Cazelaïs, seconded by
Councillor Aggie Benoit that the project of By-Law
number twenty nine reading as follows, be adopted that:

"Whereas it is in the general interest of the
inhabitants of the town of St. Henry that all
the Roads, streets, sidewalks, ditches and
watercourses ~~are placed~~ be placed under the
control of this Corporation.

It is ordained and enacted by By-Law #29.
of the Council as follows:-

article 1st. All the Roads, streets, sidewalks, ditches and
watercourses are hereby placed, for an undetermined
period of time, under the control of the Corporation
of the town of St. Henry -

Article 2nd

- 2 -

Article 2nd, The said Roads, streets, sidewalks, ditches and watercourses shall be executed, constructed and kept in repairs at the expense of the said Corporation and other, out of the general fund of the town.

Art. 3rd. Any person obstructing, deranging, or suffering the obstruction or derangement of the said Roads, Streets, sidewalks, ditches or watercourses, or refusing to make or suffer to be made the works ordered by the council, shall be liable of a penalty not exceeding twenty dollars or an imprisonment not exceeding thirty days for each contravention of the present by-law.

Art. 4th All provisions contrary to the present by-law are hereby repealed -

Article 5th The present by-law shall come into force on the day of its publication -

~~for~~ Years - A.B. Cazier, A.J. Beauit, H.J. Soule & J.H. Marcy -

Ways - François Daigneau, Regis Notte & Ferdinand Dagenais

- By-Law adopted -

(Signed) F.W. Dagenais, Pro-Mayor

" A. Deslaurier, Secy-Treas

(True copy)

A. Deslaurier, Secy-Treas -

I, the undersigned, certify that the foregoing is a true copy of the By-Law number twenty nine of the said town of St. Henry as passed by the Council of the said town, at its session on the thirteenth day of the month of June one thousand eight hundred and eighty two

Given under my hand, at St. Henry, this sixteenth day of June 1882 - (two undeliterated are null)

A. Deslaurier
Secretary-Treasurer -

Banada



10

Canada Je soussigne Jules Bernuchamp, résidant à la
 Province de Québec Ville de St^e Henri, l'un des huissiers pries de la
 District de Montréal Cour Supérieure du Bas-Canada immatriculé
 Ville de St^e Henri pour et exerçant dans et pour le District de
 Montréal certifié par les présentes et faire rapport sous
 monsement d'office que le seizeième jour de juillet
 courant, j'ai affiché deux copies certifiées d'autre
 part dans les langues française & anglaise de l'avis public
 du Règlement numero vingt-neuf, ainsi que deux copies
 certifiées du Règlement numero vingt-neuf dans les
 langues française & anglaise comme suit: Une copie de
 l'avis public & une copie du Règlement numero vingt-neuf
 à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine
 de la Ville St^e Henri sisé coin des Rues St^e Bonaventure
 & St^e Pierre, et une copie de l'avis public et une copie
 du Règlement numero vingt-neuf à la porte de l'église
 protestante de ladite Ville St^e Henri sisé coin des Rues
 St^e Marguerite & St^e Henri, et je certifie de plus avoir
 enle dit avis public ainsi que le Règlement numero
 vingt-neuf dans les langues française & anglaise à
 hante et intelligible à la porte de la dite église catholique
 apostolique & romaine de la Ville St^e Henri à l'issue du
 service Divin du matin le Dix huitième juillet et le
 vingt-cinquième juillet de l'an mil huit cent quatre-
 vingt-deux, étant les deux dimanches suivant im-
 médiatement le jour où le dit avis ainsi que le Règle-
 ment numero vingt-neuf ont été rendus publics.
 En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent
 retour pour servir & valoir ce que de droit (sans envois)

Honoraires affiches Ville St^e Henri ce 26 juillet 1882
 et lectures de l'avis Jules Bernuchamp
 du Règlement N° 29 A. S. S.
 et reçus à St^e Henri \$4.00

P23/E2,30

N^o 1434
Avis public & Règlement
N^o 29. Retour de la
publication d'écus

26 Juin 1882
H. D. P.
Sec-Res

.1.

Province de Québec } Aux Habitants de la Ville de St-Henri et à tous
Ville de St-Henri } Cœux qui il appartiendra -

Avis public est par le present donné qui à une
session générale du Conseil de la Ville de St-Henri
tenu à St-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit
Conseil, Mardi, le treizième jour du Mois de Juin
Mil huit cent quatre vingt Deux conformément à la
loi et suivant ajournement faute de quorum par
quatre des Conseillers présents le septième jour du
dit Mois de Juin envoient et sont avisés spécial a été
donné aux membres du dit Conseil qui n'étaient
pas présents lors du dit ajournement; Un Règlement
sous le numero Trente imposant une taxe de "Deux
Cinquieus" de Centimes par piastre sur tous les
biens-fonds imposables de la Ville de St-Henri, pour
renouveler les dépenses d'administration de la
dite Ville pour l'année Mil huit cent quatre vingt
Deux, a été passé et adopté par le dit Conseil, tel
que le tout appert plus amplement au dit
Règlement N°30, dont copiesdument certifiées
sont annexes aux présentes -

Il peut être pris Communication du
dit Règlement numero Trente au bureau du
Conseil de la dite ville, les jours de bureau
entre neuf heures du matin et quatre heures de
l'après-midi -

Donné sans monseign. à St-Henri ce dix-septième
jour du mois de Juin mil huit cent quatre vingt Deux.

H. Allardet
Secrétaire-Tresorier -



- 2 -

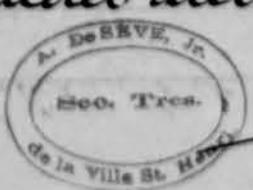
Province of Quebec] To the Inhabitants of the town of St. Henry and
Town of St. Henry.] to all those whom it may concern.

Public Notice is hereby Given that, at a General session of the Council of the town of St. Henry, held at St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Tuesday, the thirteenth day of the month of June one thousand eight hundred and eighty two, in conformity with the law and an Adjournment for want of quorum by four of the Councillors present on the seventh day of the said Month of June instant, and of special notice given to the Members of the said Council who were not present at the said adjournment; a By-Law under number thirty imposing a tax of two-fifth of a cent in the dollar, on all the taxable properties of the town of St. Henry, was passed and adopted by the said Council, to meet the expenses of administration of the said town for the year one thousand eight hundred and eighty two, the whole, as per copies of the said By-Law duly certified hereunto annexed -

Any person may take communication of the said by-law Number thirty, at the office of the Council of the said town, on office days from nine o'clock in the morning, to four in the afternoon -

Given under my hand, at St. Henry, this sixteenth day of the month of June one thousand eight hundred and eighty two -

A. Desileux Jr
Secretary = Treasurer -



-1-

Province de Québec | A une session générale du Conseil de la Ville de Sainte-Ville de St-Honoré, tenue à St-Honoré, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, mardi, le treizième jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt-deux, conformément à la loi et suivant ajoûnement faute de quorum par quatre des Conseillers présents le septième jour du dit mois de juin courant et d'un avis spécial du dit ajoûnement a été donnée aux membres du dit Conseil qui n'étaient pas présents lors du dit ajoûnement, à laquelle session sont présents. Merci les Conseillers Ferdinand Dagenais, Regis Nottet, Frs. Daigneau, Jean B^{le} Cazelaix, Agée Bevoit, J. Blassey et Fr. T. Coullette et formant un quorum sous la présidence de Mr le Conseiller Ferdinand Dagenais, Maire-Suppléant.

Il est admis et statué par l'églement du Conseil, comme suit:

Règlement n° 30.

Attendu que les dépenses d'administration de la ville de St-Honoré pour l'année mil huit cent quatre-vingt-deux s'élèveront à la somme de Neuf mille, huit cent cinquante quatre 70/100 Dollars, suivant le détail ci-après savoir: -

| | \$ - C. |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Salaire du personnel du chef @ \$ 400 par an, à \$ 400.00. | |
| de la brigade de Feu et ^{au suivi de 468 en 468.00} 3 hommes @ 416.7 | |
| Police — Chaum.-ci 1248.00 | 2416.00 |
| Habillements - do - do - | 200.00 |
| Munition des Chevaux | 200.00 |
| Chaudrage de la station | 150.00 |
| Entretien du matériel (Feu & Police) | 500.00 |
| Éclairage et Arrosage de la ville | 700.00 |
| à Reporter | <u>\$ 4166.00</u> |

Règlement n° 30 (suite)

| | Montant rapporté \$ 4166 00 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Télégraphe d'alarme de la Ville - | 100 00 |
| Gravures (constructions & Réparations) | 300 00 |
| Harnais (Feu et Police) | 25 00 |
| Auditeurs. | 100 00 |
| Estimateurs. | 250 00 |
| Dépenses du bureau du Conseil. | 100 00 |
| Salaire du Secrétaire-Trésorier. | 600 00 |
| Chemins, Rues &c. | 1.000 00 |
| Loyer de la station (Feu & Police) | 180 00 |
| Enterrements - | 25 00 |
| Bornes-fontaines (Céteau &c) | 75 00 |
| Second paiement au Côté la bornes-fontaines ci \$ 564-38. | |
| - do - . do - . do - 12 mois d'intérêt sur la balance du Côté l'icelle - | |
| \$ 2821-87 @ 6% (100 soit. ci ..) 169-32. | 433 70 |
| Ouvrage des Forges (Feu & Police) | 100 00 |
| Égouts, fossés, Canaux & cours d'eau. | 150 00 |
| Grottoirs - | 500 00 |
| Contingents et Impériaux. | 500 00 |
| Syndics des Chemins à Barrières. Balance due le 13 Juin 1882. | 950 00 |
| Egal à la somme de ... \$ 9854 70 | |
| Il est demandé qu'il convient de retrancher de cette somme de deux mille huit cent cinquante quatre 7/100 dollars (\$9854-70) au montant de deux mille quatre cents piastres équivalent au produit des licences diverses, taxes d'affaires, amendes &c laquelle somme formera l'actif de la Ville de Saint-Henri. ci . . . | 2400 00 |
| Soit après soustraction au montant net à prélever de \$ 7454 70 | |
| "Et attendu qu'il est expedient de prélever immédiatement | |

(Règlement 1230 - suite)

immediatement cette somme de Sept mille quatre cent cinquante quatre 70/00 dollars (\$7454.40), une taxe de "Deux Cinqièmes de Centimes" par piastres est imposée par le présent dit Règlement numero trente sur tous les biens-fonds imposables de la ville de Saint-Honoré pour recouvrir les dépenses d'administration de la dite ville pour l'année mil huit cent quatre vingt deux.

Le dit règlement deviendra en force le jour de sa publication.
(monogramme)

(Signé) Ferdinand Lagrenais. Maire suppléant
(u) A. Deslaurier Jr. Secrétaire

(Burrarie copie)

A. Deslaurier Jr.

Secrétaire-Tresorier

Je, soussigné, Secrétaire-Tresorier, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement numero trente de la ville de St. Honoré, tel que passé par le Conseil de la dite ville, à sa session du treizième jour du mois de juin mil huit cent quatre vingt deux.

Donné sous mon serment à St. Honoré, le dix-septième jour du mois de juin mil huit cent quatre vingt deux.

A. Deslaurier Jr.
Secrétaire-Tresorier



-1-

Province of Quebec. At a general session of the Council of the Town of St. Hébeuf, Town of St. Hébeuf, held at St. Hébeuf, at the ordinary place of meeting of said Council, on Tuesday, the thirteenth day of the month of June one thousand eight hundred and eighty two, in conformity with the law and an adjournment for want of quorum by four of the Councillors ~~for~~ the seventh day of the said month of June instant and of special notice given to the members of the said Council who were not present at the said adjournment, at which session were present, Councillors Ferdinand Dagenais, Régis Hotte, Mrs. Daigneau, Jean B.st Gazelet, Azie Revoit, M^{as} Lasseur and H. J. Goulette & forming a quorum under the presidency of Councillor Ferdinand Dagenais, Pro-Mayor.

It is ordained and resolved by By-Law of the Council, as follows:-

"By-Law No 30"

In as much as the expenses of administration of the town of St. Hébeuf for the year one thousand eight hundred and eighty two, will amount to the sum of Nine thousand eight hundred and fifty four 70/100 dollars (\$9854.70) as follows:-

| | \$. | C. |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|---------|
| Salary of the Officer in chief \$700. per annum | \$700.00 | |
| and men of the Fire & Police equipment 468 - do - 468.00 | | |
| Police Brigade - <small>Three men at 416 per month</small> each 1248.00 | 1248.00 | 2466.00 |
| Clothing - do - do - | 200.00 | |
| Food for Horses - | 200.00 | |
| Heating of the station (Fire & Police) | 150.00 | |
| Keeping in repair of the Fire & Police apparatus | 500.00 | |
| Carried forward | 3466.00 | |

By-Law No. 30, continued

| | Amount brought forward \$ | 3,466 " |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Watering and Light of the town - | 700 " | |
| Electric Telegraph - do - (<u>alarm</u>) | 100 " | |
| Crossings (Constructions & Repairs) | 300 " | |
| Harnesses (Fire & Police.) | 25 " | |
| Auditors. | 100 " | |
| Valuators. | 250 " | |
| Council Office (Supply) | 100 " | |
| Salary of the Secretary-Treasurer. | 600 " | |
| Roads. Streets &c - | 1,000 " | |
| Rent of the Station (Fire & Police) | 180 " | |
| Burials. | 25 " | |
| Hydrants (Repairs &c) | 75 " | |
| Second payment of the cost of the Hydrants. i.e. \$564 " 38 | -- -- | |
| "do" "do" "do" to 12 months | -- -- | |
| Interest on the balance of the cost of the above \$2824.87 @ 6% do. say | <u>169 " 32</u> | <u>933 70</u> |
| Blacksmiths works (Fire & Police) - | 100 " | |
| Drains, ditches and watercourses - | 150 " | |
| Sidewalks - | 500 " | |
| Contingencies | 500 " | |
| Trustees of the Turnpike Roads. Balance due the 13 June 1882. | <u>950 "</u> | <u>950 "</u> |
| Equal to the sum of \$ 9,854 " 70 | | |

In as much as it is expedient to reduce from the above sum of Nine thousand eight hundred and fifty four $\frac{7}{10}$ dollars (\$9,854.70) that of Two thousand four hundred dollars equivalent to the proceeds of Licences of all sorts, Business taxes, fines &c which shall sum shall form the assets of the town of St. Kenny's \$ 2,400.00

Say after deduction a net amount to be levied of \$ 7,454 " 70

" And in as much as it is expedient to levy immediately

3.

By-Law N°30-(continued)

immediately the above sum of Seven thousand four hundred and fifty four 70/100 Dollars (\$7,454.70)
"a tax of two fifths of a cent in the dollar
is hereby imposed by By-Law number thirty,
on all the taxable properties of the town of St.
Henry to meet the expenses of the said town for
the year one thousand eight hundred and eighty
two.

The said By-Law shall come into
force on the day of its publication -

(Signed) Ad. Dagenais. Pro. Mayor

(a) Adeline Jr. Secy-Treas.

True Copy -

Adeline Jr.

Secy-Treas

I the undersigned secretary-treasurer, certify that
the foregoing is a true copy of the By-Law
number thirty of the said town of St. Henry, as
passed by the Council of the town of St. Henry,
at its session on the thirteenth day of the
month of June one thousand eight hundred
and eighty two -

Given under my hand, at St. Henry, this seven-
teenth day of the month of June one thousand
eight hundred and eighty two -
(our original note is good) Adeline Jr.

Secy-Treasurer



Canada Je soussigné Jules Beauchamp, résidant à la Ville
Province de Québec St-Henri l'île des Pinsies, jures de la Cour Supérieure
District du Montier du Bas-Canada, immatriculé pour exercer dans
Ville de St-Henri et pour le District de Montréal, certifié par les présentes
et fais rapport sous mon serment d'office que le Dix
septième jour de juin courant, j'ai affiché deux vraies
copies dûment certifiées de l'avis public du Règlement
Numéro Trente dans les langues française & anglaise
ainsi que deux vraies copies dûment certifiées du Règlement
numéro trente dans les langues française & anglaise
comme suit: Savoir; Une vraie copie certifiée de l'avis
public et une vraie copie certifiée du Règlement Numéro
Trente à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et
Romaine de la Ville St-Henri sis coin des Rues St-Pierre
et St-Bonaventure, et une vraie copie certifiée de
l'avis public et une vraie copie certifiée du Règlement
Numéro trente à la porte de l'Eglise protestante de la
dite Ville St-Henri sis coin des Rues St-Marguerite
et St-Henri; et je certifie de plus avoir lu le dit
avis public ainsi que le Règlement Numéro trente
dans les langues française & anglaise à haute et
intelligible voix à la porte de la dite Eglise Catholique
Apostolique & Romaine de la Ville St-Henri, à l'issue
du service Divin du matin le Dix huitième jour
et le Vingt-cinquième jour de juin mil quatre
cent quatre-vingt deux, étant les deux dimanches
suivant immédiatement le jour où le dit avis ainsi
que le Règlement Numéro Trente ont été rendus publics.

Honoraires. Affiches En foi de quoi j'ai suscité et donné le présent acte
et lectures de l'avis et pour servir et valoir ce que de droit
du Règlement T^o 30 Ville St-Henri le 26 juin 1882
 Jules Beauchamp. H. G. S.
 \$4.00

P23/E2,30

N^o 1435
avis Public & Règlement
N^o 30 - Retour de la
Publication d'icelle
26 Juin 1882
AOP
Secrètes

personne qui traitent tous
les pines avec nous
sur le terrain —

avec considération
Prosper. Versailles
Vice - Président de
la Dom. ab. & Styrde

Dominion Abattoir & Stock
Yard Coz —
Montreal 17 June 1882.

Aubaine & Conseillers de la ville
des St' Pierre —
Messieurs,

Lapinière est pour
attester que la Cie des abattoirs
serait très heureuse de voir
le Conseil de la ville des St' Pierre
accorder une licence d'antéfixe à Mr
Chs. Lebadie, à qui nous avons
loué le cottage en face des abattoirs
sur notre terrain, attenant que
c'est un honnête homme & ca-
pable de tenir une maison
d'entretien public que répondant
aux besoins et aux

P23/E2,30

N^o 1736
17 Juin 1882
Le Vice-Président de la
cour Antoine St-Hubert
communiquéant au greve
d'accorder la licence d'an-
buge à Chabotard
Félix Cet 23 juin 1882
et app

P23/E2,30

Trust & Loan Company of Canada.

Montreal. 23 Janv 1882

J. Désiré Egerton
Dear Sir.

Your note of yesterday
with Enclosure has been duly
received, for which accept
my thanks.

Yours truly
J. J. Cadieux
Actg,

P23/E2,30

N° 1434.
23 June 1882
The trust & loan
account reception
de l'état financier
de la ville
de Québec

P23/E2,30

OFFICE OF THE

Colonial Building and Investment Association.

21 ST. BONAVENTURE STREET.

(Near Victoria Square.)

Montreal, 16th June 1882

A. Deserre Esq &

Dear Sir See Treasurer.

I will sell you all the stones
on our lands in St. Henry broken
and unbroken at \$6⁰⁰ per tonne
you to have privilege of breaking them
finer if needed and let them remain
there until you need them provided
land is not sold.

Stones to be measured and
the value at above rate to be placed
to credit of Municipal Taxes.
one half current year one half next
year.

Yours truly

W. Wallby Decyng

Levin S. about 1886.

P23/E2,30

N^o 14372
W.L. Maliboy Esq.
comptable de vente de
pierres cassées

" June 1882

Maliboy
Detr M

Demande aux
comptes des chemins
de 23 juin 1882

Maliboy
Detr M

De Pex

Province Québece } A une assemblée de Comité Général du
 Ville des Meuni } Conseil de la ville des Meuni, convoquée
 par & tenue pr le secr. des du dit Conseil,
 et tenue à St Meuni, au lieu ordinaire
 des sessions du dit Conseil, Mercredi,
 le huitième jour du mois de
 Mai mil huit cent quatre vingt deux,
 conformément à la loi, à l'effet de
 fixer et préparer le Budget de la ville
 de St Meuni, pour renouveler les dépenses
 d'administration de la dite ville
 pour l'année mil huit cent quatre
 vingt deux, à laquelle assemblée
 sont présents, M. le président du Con-
 seil, Ferdinand Dagenais, J. M. Maruy,
 Agac Bevoit, Régis Rotte, J. J. Soutelle,
 Etelazelais, et formant un quorum
 sans la présence de M^r le conseiller
 Ferdinand Dagenais, M. le suppléant
 L. Sam Hamon, l'abbé Alphonse Chabotais &
 l'autre conseiller le bachelier ~~François~~
Daigneau, ayant après vérification reçu
 avis de la convocation de cette assemblée.
 Il est voté dans l'état par résolution
 du Comité Général du Conseil comme suit:
 que le projet de Budget des dépenses
 d'administration de la ville des Meuni pour
 l'année mil huit cent quatre vingt deux s'é-
 lèvera à la somme de Neuf mille huit
 cent cinquante quatre 70100 dollars, sur
 laquelle somme il faudra déduire
 une somme de Deux mille quatre
 cent

Ceud dollars qui formera l'actif de la
dite ville, soit adopté, laissant par
conséquent une somme de Sept mille
quatre cent cinquante quatre 70/100 dollars
à être prélevé immédiatement sur
tous les biens-fonds imposables de la
dite ville et pour cette fin, que la Comité
recommande d'imposer une taxe de
deux cinquième de cent le par piastre
sur les dits biens-fonds imposables
et la passation d'un Règlement
en conséquence -

Et la séance est levée

Le tout est pectinément examiné.
(en aménagement) (signé) (au bas) (au bas)
Ferd Dagenais

Président du dit
Comité & maire-Suppléant
A. Lévesque Jr
sec. rés -

30

- 1 -

Budget de la Ville de St-Henri, pour recoutrer les dépenses
 D'administration de la dite ville, pour l'année 1882, tel que
 préparé et fixé à une assemblée de Comité Général du dit Conseil
 tenue le 31 Mai 1882.

| | \$. | Q. | \$. | Q. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----|---------|----|
| Attendu que les dépenses d'administration de la ville de St-Henri pour l'année mil huit cent quatre vingt deux, s'éleveront à la somme de Neuf mill huit cent cinquante quatre $\frac{70}{100}$ dollars suivant le détail ci-après, savoir : | | | | |
| Salaire du Personnel | 1 un chef @ \$400.00 par an | | 400 | " |
| de la Brigade du Feu | 1 un brigadier @ 468 — do — | | 468 | " |
| Police | 3 hommes @ 416 chaque — do — | | 1248 | " |
| Habillement | do — 171.60 do — do. | | 200 | " |
| Nourriture des chevaux, | | | 200 | " |
| Chauffage de la Station | | | 150 | " |
| Entretien du Matériel (Feu & Police) | | | 500 | " |
| Éclairage et arrosage de la ville | | | 700 | " |
| Télégraphe d'alarme | — do — | | 100 | " |
| Traverses (Construction & Réparations) | | | 300 | " |
| Harnais (Feu & Police) | | | 25 | " |
| Auditeurs | | | 100.00 | |
| Estimoteurs | | | 250 | " |
| Dépenses du Bureau du Conseil | | | 100 | " |
| Salaire du Secrétaire-Tresorier | | | 600.00 | |
| Chemins, Rues &c — | | | 1000.00 | |
| Loyer de la station (Feu & Police) | | | 180 | " |
| Enterrements | | | 25 | " |
| Bornes-fontaines (Entretien &c) | | | 75 | " |
| Second paiement du cent de Bornes-fontaines, ci | 564.38 | | | |
| - ditto - — ditto - 12 mois d'intérêt sur la balance du cent d'elles (\$2821.87 @ 6% 100) soit — do — | 169.32 | | 733.40 | |
| Ouvrage des Forges (Feu & Police) | | | 100.00 | |
| Équots, fossés, canaux & cours d'eau | | | 150.00 | |
| Grottains, ci | | | 500 | " |
| Contingents & imprévus — | | | 500 | " |
| Suivies des chemins à Barrières, calculées le 13 juillet 82 ^e | " " " | | 950.00 | |
| Egal à la somme de — \$ 9854.70 | | | | |

- 2 -

Attendu

- 2 -

Budget de la ville de St. Henri pour l'année 1882 - (suite)

| Reports. ci | \$. | \$. | \$. | \$. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|--------|-----|
| Atteudu qu'il convient de retrancher de cette somme de \$ 98541. ⁷⁰ / ₁₀₀ (Neuf mille huit cent et un - quatre-vingt ⁷⁰ / ₁₀₀ Dollars, un montant de Deux mille quatre-vingt Dollars, équivalent au produit des licences diverses, taxes d'affaires, avenandes &c. laquelle somme formera l'actif de la ville de St. Henri, et..... | " " | 98541.70 | 200000 | |
| Soit après soustraction un montant net à prélever de \$ 7454. ⁷⁰ / ₁₀₀ | \$ 7454.⁷⁰/₁₀₀ | 7454. ⁷⁰ / ₁₀₀ | | |
| Et attendu qu'il est expedient de prélever immédiatement cette somme de \$ 7454. ⁷⁰ / ₁₀₀ . une taxe de dix cinquième de Cent par piastre sur tous les biens - fonds imposables de la ville de St. Henri doit être imposée sans délai | | | | |
| Le tout respectueusement salmis. | | | | |

Saint-Henri, le 31 } Paul Dagenais
Mai - 1882 } Président du sit.
 Comité Général
 A. Deschénes Jr
 Sec - Res -

P23/E2,30

N^o 1738

Rapport du Comité
Général du Conseil de
la Ville de St-Henri
établissant le finant le
Budget de la Ville de St-
Henri, pour l'882.

H. P. D.
Assoy

approuvée et signé
1882. A. Sedore
Sec. Réy

P23/E2,30

Evans Brothers,
General Coal Merchants

Victoria Square,

Montreal, 16 June 1882

Re Dear Mr. Dyer
Dear Sir

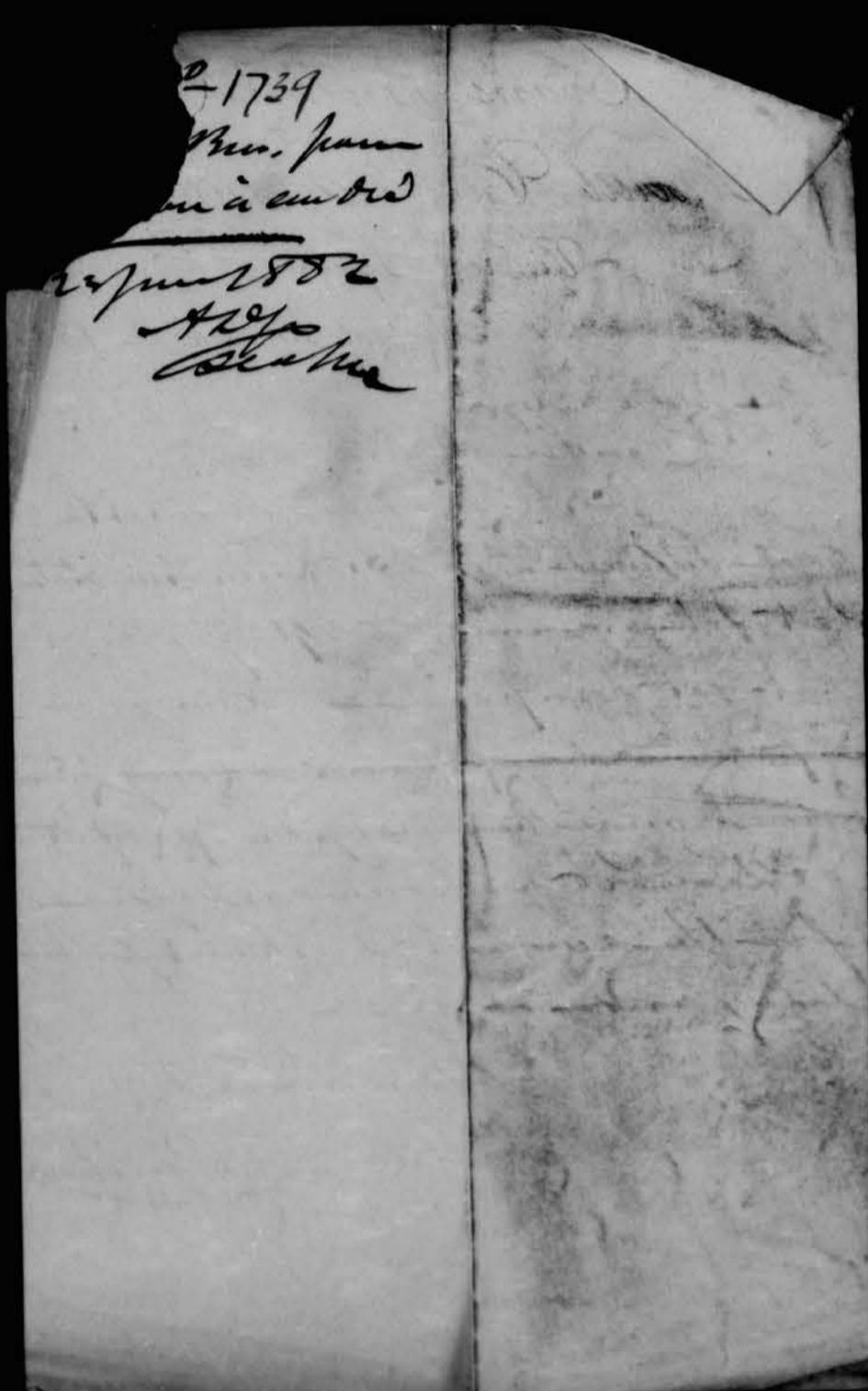
We beg to remind you that the coal delivered to the St. Lawrence Station last fall amounting to \$96.50 has not yet been paid - When your corporation delay payment so long the interest more than eats up the profit

Please let us have a cheque for the amount without further delay and oblige -

Your truly

Evans Brothers

P23/E2,30



P23/E2,30



BOARD OF HEALTH,

City Hall,

Montreal, 30th June 1887.

To his Worship the
Mayor and Councilors
Town of St. Henry, N.
Gentlemen

The Montreal Tertilex Co. have
been Contractors to this Department for
the past five years, for Cleaning Privy
Dits in this City. I recommend their
odorless system as well as the
satisfactory way in which they do
their work generally.

J. Q. Rutherford
Sanitary Inspector.

Montreal 30th June 1882.

To His Worship
The Mayor and Councillors
of the Town of
St. Henry V.

Gentlemen

We respectfully beg leave to make application for a license, with the exclusive privilege of removing the night soil from all the Privy Pits in the town of St. Henry. We will do it with our odorless process, the same as we do in the City of Montreal, and we will charge a uniform rate of \$2⁵⁰ fm 270 Gallons or $\frac{1}{4}$ per cubic foot of measurement.

Trusting our application will meet with your favorable consideration.

We are Gentlemen

Your Ob^t. Servt

Montreal Forklizer Co^r. #

Sam'l' Draper of the

P.S. We attach a certificate from the Board of Health of this City recommending our system.

P23/E2,30

N^o 1440.

The Mutual Fertilizer Co.,
pour le privilège d'ensemble
nettoyer les fontaines d'eau

30 juillet 1882

A. D. P.

See - res

déposé au comité de
santé - 5/7/82 A.D.P.

P23/E2,30

BERGER & BEIQUE,

Builders and Proprietors of the St. Henri and Ste. Cunégonde Water Works, and Contractors of the
St. Gabriel Water Works, holding branch offices at the above places.

Head Office, 66 ST. JAMES STREET,

CHARLES BERGER.
J. B. A. BEIQUE.

Montreal, 1^{er} Juillet 1882.

A M. J. J. Lefebvre et Conseillers
ville de St. Henri
Mémoires

Nous apprenons que
dans certains cas on vous avez
posé des brochettes nouveaux,
les boîtes de services arrivant
été laissées en dehors des mar-
chers - Veuillez donc s'il vous
plaît leur donner des ordres
en conséquence et obligez

Les frères Berger & Dugay

P23/E2,30

N^o 1741
Beyer & Reigne
communant ses boîtes
au tuyau à l'heure
1 Juillet 1881
D.R.

Beyer & Reigne

Province de Québec) A une assemblée du Comité des Chemins
d'Assiett' Henri du Conseil de la Ville des' Henri, tenue
à l'Henri, au lieu ordinaire des sessions
du dit Conseil. Lundi, le huitième Juin
de l'An de grâce mil huit cent quatre-
vingt deux, conformément à la loi, à laquelle
soixante sont présents nobles Chevaliers
F. T. Joubert, Agac Beloit & Régis Hotte
formant un grand sans la présence
de M. le Cadeille, F. T. Joubert -

Il est voté et statué par résolution
du Comité comme suit:

Rejougue la réclamation de Mr
D'Ysso Thomas pour \$249.00 pour 166
verges de caueau soit redûte @ 164 verges
soit une réduction de \$3.00 - et recom-
mandons de lui payer \$246.00
Quant à celle de M. Henri Lacau, notre
Comité à l'honneur de vous faire
rapport qu'il ne peut accepter son
compte pour le passage des 16 travees
attendu que ce maître dura en
faire alors douze qui ne sont
pas recevables ~~et qu'il fait~~ qu'il y
a manquant de deux verges sur le passage
d'elles à ceffet notre comité décide
que le dit Lacau relève & pose de nouveau
ces douze travées aux conditions ar-
rétées entre le Conseil et ce maître
suspect

à l'acceptation du dite Poste Traiteur pour
votre Comité le tout aux frais du dit
Lacau —

Résolu que les Comptes suivants soient
acceptés & payés - 1- Octave Beausoleil
\$ 5-18 pour munies de Rues - 2-
M Labrecque \$ 1- pour chanoage 3e Simon Bessette
\$ 6-50 pour amages aux puits & fossés - 4. Xavier
Benoit. Rue St-Jacques \$ 10-25 - 5. Etienne Las
Landreville \$ 2-32 plus pour traînes - (6) Dorothé
Sénecal \$ 2-00 ~~envers~~ 2 poins d'amye au Rupen
(7) - Xain \$ 0-70 pour entretien de neige sur
Stroph - 8- Paul Callin \$ 0-75 fossé Rue St-
Marguerite - 9- Max. Charette \$ 0-50 - Ruine
inondation. 10. Joseph Jourard \$ 0-50 -
Reservoir Rue St-Maurice - 11. M Zefelis \$ 1-00
fossé Rue St-Viateur - 12. M Tanguier \$ 9-90
fossé réservoir - 13- Jean Roy \$ 12-00
pour chanoage de tenu & pierre dans la Rues.
14- Joseph Roque pour chanoage de tenu
dans les Rues - \$ 6-13 - 15- Simon Bessette
\$ 1-10 pour entremets de chiens - 16. Joseph
Darius \$ 5-20 pour entremet de chiens

Quant aux dépenses nettoyement du petit
Puisseau depuis la coulée des bûches
en gagnant l'ouest du vieux village,
votre Comité recommande de les nettoyer
dans le cours du mois d'août prochain.

Votre Comité recommande de plus

de

de reparer & auini le fossé de la Rue S^e Marguerite ou il est nécessaire de le fer pour empêcher les accidents.

Pour ce qui regarde l'état des Rues de la ville il est ayant de reparer et mettre dans un état convenable les Rues suivantes - St-Antoine, Lemire, Regnaut, St-Bonaventure, St-Roch, la Rue de l'abattoir —

M. M. Bergeret Béïque ayant négligé de faire camper les tiges du bois en fer qui des projets en dessous des trottois ~~sont~~ ~~comme~~ comme il avait été convenu et anité entre ces Messieurs le Conseil, le comité recommande de prendre ses procédures légales contre les dits Bergeret Béïque pour les forces de ce conformer au Règlement de l'eau —

Malaiseance est faite

L. P. Fontaine
Président
A. Delisle
Secrétaire

P23/E2,30

N^o 1442.
Rapport du Comité des
Chemin's, le 3 Juillet
1882 - Adm'g
Steet Reg'

Approuvé (sans aucun regard
évident des membres) le
3 Juillet 1882

A. D. Lucey
Secy Reg'

Province de Québec | Une assemblée des Comité de Feu & Police
 Ville de Québec | du Conseil de la Ville de Québec, tenue à St
 Quebec, au lieu ordinaire des sessions du dit
 Conseil, Mardi, le Quatrième jour de Mars
 de l'An Mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf,
 Conformément à la loi, à laquelle assemblée
 sont présents les représentants les Conseillers J. M.
 Marcy & L.B. Bazelaire & pourtant en
 quorum sous la présidence de Melle
 Conseiller J. M. Marcy

Il est ordonné statutaire par résolution
 du Comité du Comité du Feu & Police
 comme suit:—

Le Secrétaire — ayant donné lecture d'une
 requête des hommes de la Brigade du Feu &
 Police de cette ville demandant une augmen-
 tation de salaire d'une partie par semaine,
 en conséquence de la cherté de la vie & —

Vu que l'homme de nous faire savoir
 qu'après avoir examiné sérieusement cette
 requête il est dépeiné d'accorder la demande
 des hommes de la Brigade pour les raisons
 énumérées, l'augmentation de salaire
 devrait prendre effet le premier dimanche
 prochain —

Résolu que les comptes suivants soient
 payés, savoir — Mois Février. \$11.00 - \$7.70.
 \$7.70 = 4.82. \$15.82 - \$1.20 = \$11.00 - \$2.52 Total \$61.16
 R. W. Br. th \$3 modiane pour les chevaux. A. Hallémaq
 4.50 + 1.19 = \$6.69 pour l'ensemble — canard et
 Rubber

à pour faireage
 J. M. M.
 A.D.P.

{ De la Brigade
de feu D
Police -
J. M. M.
ADM

Rubber Company \$2.50 pour buys aux Repairs -
E. Chantetoups \$4.80 + 7.15 \$ 23.95 pour le
Département de feu - H. Thérien \$15.50 pour
réparation aux Haubans - J. A. Bedurais
\$213.75 pour Habilllements depuis le 24 Nov.
1880 au 12 mai 1882 payer à Musserin
par un billet à 3 mois - G. Beaubien
\$5.20 pour divers effets achetés par lui - W.
Gauthier - ^{\$19.50} Félix Caron \$5 pour ~~avoir~~
avoir analysé le fil télégraphique de
Chemin de fer de la Matapédia - Benjamin
Joyce pour ouvages des forges \$13.05 pour
Dec 1881 - 4.50 pour Janv 1882 \$14.20 pour
Février 1882 - \$2.25 - pour Mars & \$84.15
pour avril 82 total \$251.65 -
La sécession est
accélérée - (deux premiers bons)

J. M. Massy
Président
A. Deslaurier
Secrétaire

P23/E2,30

N^o 1743
Rapport du Comité de
peu & Police, en date
de 5 Juillet 1882
A.S.P.
Sec. Mes

approvée (Sur l'augmentation
de salaire aux hommes de
Police) le 5 Juillet 1882
A. Desbiens
Sec. Mes

Prise de Québec à une assemblée du Comité de l'éau et de
ville de St-Henri l'éclairage du Conseil de la ville de St-Henri,
tenu à St-Henri, au lieu ordinaire des sessions
du dit Conseil, Mardi le quatrième juillet
Mois de juillet Mil huit cent quatre-
vingt-deux, conformément à la loi, où la
quelle assemblée sont présents M. le
Caissier, François Daigreau, & M.
Senecal & G. Gaulette & formant un
nom comité pour la présidence de
M. le Caissier & Daigreau

Il est voté une statut par résolu-
tion du Comité ci-dessous :

Revolue les comptes suivants
soient payés - John McMillan
\$8.50. \$8.15 + \$4.24 = Total \$25.99 ~~paid~~
John Basivu \$4.80 + 2.40 total \$7.20.
Frédéric Légaré \$7.93 pour ~~expenses~~
dépenses au paravant -

Et l'assemblée est levée

F. Daigreau

Président

D. Deschéne

Secrétaire

P23/E2,30

N^o 1744

Report du Comité de
l'Eau et d'Éclairage
du Jullet 1882

Tapis
See-he

Approuvé ce 5 juillet 1882
A. Deslaurier
Secrétaire

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je suis l'agent S. Wilkinson
constable spécial pour la Ville
St-Henri certifie sous mon serment
d'affirmer avoir le tracé suivant fait
le 2 juillet millesix cent quatrevingt
deux entre deux de l'après midi
et une heure de l'après midi signé
une copie au greffeur aviseur
part tout aux personnes autorisées
à une autre ville à dire
H. G. Goulette, Régis
Hotte & Agée Benoit }
Comité des chemins }

donné à St-Henri le 3 juillet
1882

S. Wilkinson constable

BUREAU
DU
CONSEIL
No 1, rue St-Pierre,
VILLE DE ST-HENRI,
St-Henri, le 3 juillet 1882

H. G. Goulette, Régis
Hotte & Agée Benoit }
Comité des chemins }

Messieurs, Veuillez agréer
à une assemblée du Comité des
chemins qui aura lieu ce soir,
le 3 courant, à 7-30. P.M. très
précis -

Votre dév.
A. Deslaurier
Secrétaire

P23/E2,30

N^o 1745
avis d'atout reçu au
Comité des chemins de
3 juillet 1882
A.D.P.
Sec-Rec

P23/E2,30

Province de Québec
Ville de St'Henri

Je soussigné F. Wilkinson
comptable spécial pour la
ville St'Henri certifie sous mon
serment d'affirmer avoir le
mouvement dans lequel il se déroule dans
l'heure suivante deux heures de travail
dans une heure de repos midi
et une heure de repos midi
enfin une heure de repos midi
avant l'autre pour le service
de personnes dévouées comme
sont servis à St'Laurent
M. Daignan & Régis Hotté
qui parlent et laissent une heure
à une personne raisonnable de
leur dernière besogne.

Donné à St'Henri ce 3 juillet
1882

F. Wilkinson Comptable

BUREAU
DU
CONSEIL
No 1, rue St-Pierre.

VILLE DE ST'HENRI,

St-Henri, le 3 juillet 1882

Jean B.^{te} Garelais, Fr.
Daignan & Régis Hotté
Comité de santé

Messieurs, Veuillez à l'espriès d'assister
à une assemblée du Comité de
Santé qui aura lieu, ce soir, le
3 courant, à 8-30. P. M. très
précise-

Votre &
A. Lévéque
Secrétaire

P23/E2,30

N^o 1446.
avis & Retrau d'assainissement
du Comté de Sainte
Barbe 2 Juillet 1882
R.P.
See re.

avis & Retrau d'assainissement
du Comté de Sainte
Barbe 2 Juillet 1882
R.P.
See re.

P23/E2,30

Province de Québec
Ville de St-Henri

Le sursigne à St-Henri Comptable
spécial pour la ville St-Henri
distribut le journal Comptable hebdomadaire
édition dans mon service
suffisamment pour assurer la
de distribution comme il suffit
une expédition vers l'Angleterre
part avec une personne chargée
comme suit nommée Mr.

Mrs Daigneau en parlant
à lui même en personne
et à Mr G. L. Poulet et Mr
L. G. Senecal en leur ayant
cédé à une personne responsable
de leur domande respecte

Domini a St-Henri le 4 juillet
A. Barrié Comptable

BUREAU
DU
CONSEIL
No 1, rue St-Pierre.

VILLE DE ST-HENRI,

St-Henri, le 4 juillet 1882

Mrs. Daigneau, Louis
M. Senecal & G. L. Poulet
Comité de l'eau & Eclairage

Messieurs,
Vous êtes priés d'assister
à une assemblée du Comité de
l'eau & Eclairage qui aura lieu
ce soir, le 4 juillet, à 8.30 P.M.
très précise-

Votre &c
A. Barrié Jr
Secrétaire Trésorier

P23/E2,30

N^o 1747
Ann^e & Retour d'une session
de Comité des Eaux &
des Éclaireurs du 24
Juillet 1882
A. J.
Ecc-les

P23/E2,30

Province de Québec
Ville de St-Henri

Le samedi 1^{er} juillet 1882
à la ville de St-Henri
entre le Comte de Barre et le
Comte de Dagenais
a été signé un contrat
selon lequel le Comte de Barre
se chargea de faire construire
une maison à la ville de St-Henri
pour le Comte de Dagenais
à la somme de 1000 francs.
Le Comte de Barre a été payé
à ce jour 500 francs par le
Comte de Dagenais.

Donné à St-Henri le 1^{er} juillet 1882
A Barre Comptable

BUREAU
DU
CONSEIL
No 1, rue St-Pierre.

VILLE DE ST-HENRI,

St-Henri, le 4 juillet 1882

Jean M. Meausy, Jean
B. Béardais & Ferdinand
Dagenais -
Comité de Feu & Police

Messieurs,
Nous nous proposons d'assister
à une assemblée du Comité de
Feu & Police qui aura lieu, ce soir,
le 4 courant, à 7-30 P.M. très
précisem.

Votre &c
A. Deschép
Secrétaire Génér

P23/E2,30

N^o 1748.
Mis & Retenu dans la prison
du Comté de Beauharnois
Police du 2 juillet 1852
See re.

P23/E2,30

Montreal July 4/82

To the Secretary
of St. Henri Corporation

Dear Sir

herewith
beg to withdraw my
previous tender and
substitute the following
viz Ty & Furnace 6.50
Stove & Chestnut 6.65
per ton of 2240 lbs
delvd & weighed on
Public Scale

Yours respy
M Gatz
per C

P23/E2,30

N 1749
Succinct from Chabot
par M. Glater -
le Juillet 1882
A. G.

LONGPRE & DAVID,
Avocats. | Barristers.
A. B. LONGPRE
L. O. DAVID.

Coin des Rues St-Vincent & Notre-Dame,
Entrée : No 51, RUE ST-VINCENT.

Montreal, 4 Juillet 1882

A Messieurs le Maire et les Conseil-
lors de la ville de St-Henri,

Messieurs,

Jugement a été rendu
par le juge Johnson dans cette cause,
~~entre~~ ^{me} M'Claren. Le jugement re-
tranche du recouvrement de cette col-
location B 443 taxes des années
1876, '77, '78, pour la raison que
ces taxes sont prescrites. Ce juge-
ment déclare de plus que la
taxe sur les eaux est illégale et
ordonne une estimation de la part
des taxes qui tombe sur ces eaux.
Nous sommes d'avis qu'il n'y
a pas le moindre doute que ce
jugement est mauvais quant
à la prescription de la dite
forme de B 443 et que le

je ne a comparolu deux chares qui
ne peuvent et ne devront pas l'être.
Quant à la taxe des rues le jugement
est aussi erroné, mais ~~mais~~ ce
n'est pas aussi clair ou qu'il appert
que cette taxe a été imposée par erreur.
Néanmoins ~~encore~~ sur ce point nous
croisons qu'il y a une chance de faire
réformer le jugement. Nous hésitons
pas à nous conseiller d'appeler de ce juge
nous, parce que nous pourrions sur la
question de prescription et M. Blaize
sera condamné à payer les frais. Néanmoins
nous devons nous nous conseiller de pos-
ter la cause devant la Cour de Recours
ou la Cour d'appel. Nous préférions
la Cour d'appel, vu qu'il est toujours
plus difficile de faire convaincre nos pa-
les juges de la Recours un jugement
rendu par un de leurs collègues que
par un juge d'une autre Cour. Mais
il faut un cautionnement pour la Cour d'ap-
pel et c'est beaucoup plus long. Il vaut
nous faire connaître votre décision le plus
possible, auquel le domini pui faire
sur en réunion lorsque est l'amendement
des actes écrits.

L'ouvrage d'David

P23/E2,30

N^o 1450.
L'empereur & l'empereur des
informants ~~entre~~ à la demande
de l'empereur de la ville
des Nauvoo, collégiale
le 1er juillet 1842
à l'ordre
de l'empereur.

État à l'empereur de la ville
des Nauvoo.

8^r Henri de Montréal. Juin 12. 1882.

À Monsieur le Maire et à Messieurs les
Conseillers de la ville 1^r Henri. —

Messieurs.

Nous souhaitons, employés au service
de la pompe et de la police de la ville de 1^r Henri
avons l'honneur de vous mettre respectueusement:
que les dépenses de toute sorte pour la vie, ont
accru considérablement durant le cours de
cette année;

En il n'y a aucune apparence que ce soit la
me chose temporaire; — que tout fait supposer
un embarras, que si les dépenses de la vie ne
vont pas en augmentant encore, qu'elles resteront
pendant longtemps et peuvent être toujours, dans
l'état où elles sont aujourd'hui.

En conséquence le salaire qui nous
est accordé est réellement insuffisant pour

pour faire face aux exigences nécessaires, à plus forte raison pour faire les économies que tout homme doit faire en prévision de la maladie ou pour ses vieux jours. —

Il ne nous pas trop étonné que de demander une augmentation de salaire, en conséquence de l'état du changement survenu tel qu'il a été précédemment.

Il nous sommes convaincus que cette augmentation de salaire est tout à fait proportionnée qui ouvre à un bon service civil.

En conclusion, nous vous supplions d'augmenter d'une partie par semaine le salaire qui nous est alloué.

Et les conséquences cesseront de peser.

Mesureurs : Narcisse Boyer.
Albert Barri.
Thaline Goron.
Fred Villeneuve.

P23/E2,30

N^o 1451
Requête de la Brigade
du feu & Police demandant
une augmentation
de salaire -

Avec succès -

Offre au comité de
feu & Police pour

P23/E2,30



Hôtel-de-ville
Montréal 5 Juillet 1882

A. Desivé Esq.
Sec. trés. de la Corporation de la
Ville de Montréal.

Monsieur, Je suis chargé par le Comité
de l'Eau de la Ville de Montréal de vous
informer qu'il a donné instruction à
monseigneur Lavige Rendant de l'Aqueduc
de préparer un estimé du coût des travaux
requis dans l'Avenue Atwater et qu'il a
l'intention de remplir les obligations mentionnées
dans l'acte que vous citez dans la votation
du 3 juillet. Votre très humble serviteur,
E. Lapine
Comptable du Département de l'Aqueduc

P23/E2,30

N° 1752,
Chapitre. Compte-rendu
du département de l'eau
de Montréal, informant que
~~la~~ la commission de l'eau a
ordonné de réparer l'avenue
Atwater —
5 Juillet 1882 —
Asphalte

P23/E2,30

DAVID R. McCORD, M.A., B.C.L.
ADVOCATE,
Commissioner For Manitoba.

131 St. James Street,

Montreal, 8 July 1882

My dear Sir.

With regard to the Twenty-five
dollars referred to in my
communication to you
of the 5th inst. I have to
advise you that the party
who sent the money will not
wait after today, and that
legal proceedings will
commence against me on
Monday of the same week
and said, I trust that
on Monday morning
you will kindly send
me the amount, which

A. Desiré Dr. Lly.

Secretary - Mrs. S. H. Mun.

P23/E2,30

DAVID R. McCORD, M.A., B.C.L.
ADVOCATE,
Commissioner For Manitoba.

S
131 St. James Street,

Montreal,

188

What is money advanced
to me. but to your
Municipality.

I trust that you will
kindly see the necessity
of putting one infundis
immediately.

*Yours truly
David McCord*

P23/E2,30

N° 1753
DR M^c Cord.
question des agents
Demandant M^c C.
8 juillet 1882
reçu ce 11/7/82 par
Dr Krb Kookwitz

DAVID R. McCORD, M.A. B.C.L.
ADVOCATE.
COMMISSIONER FOR MANITOBA.

131 ST. JAMES STREET,

Montreal, 5 July 1882.

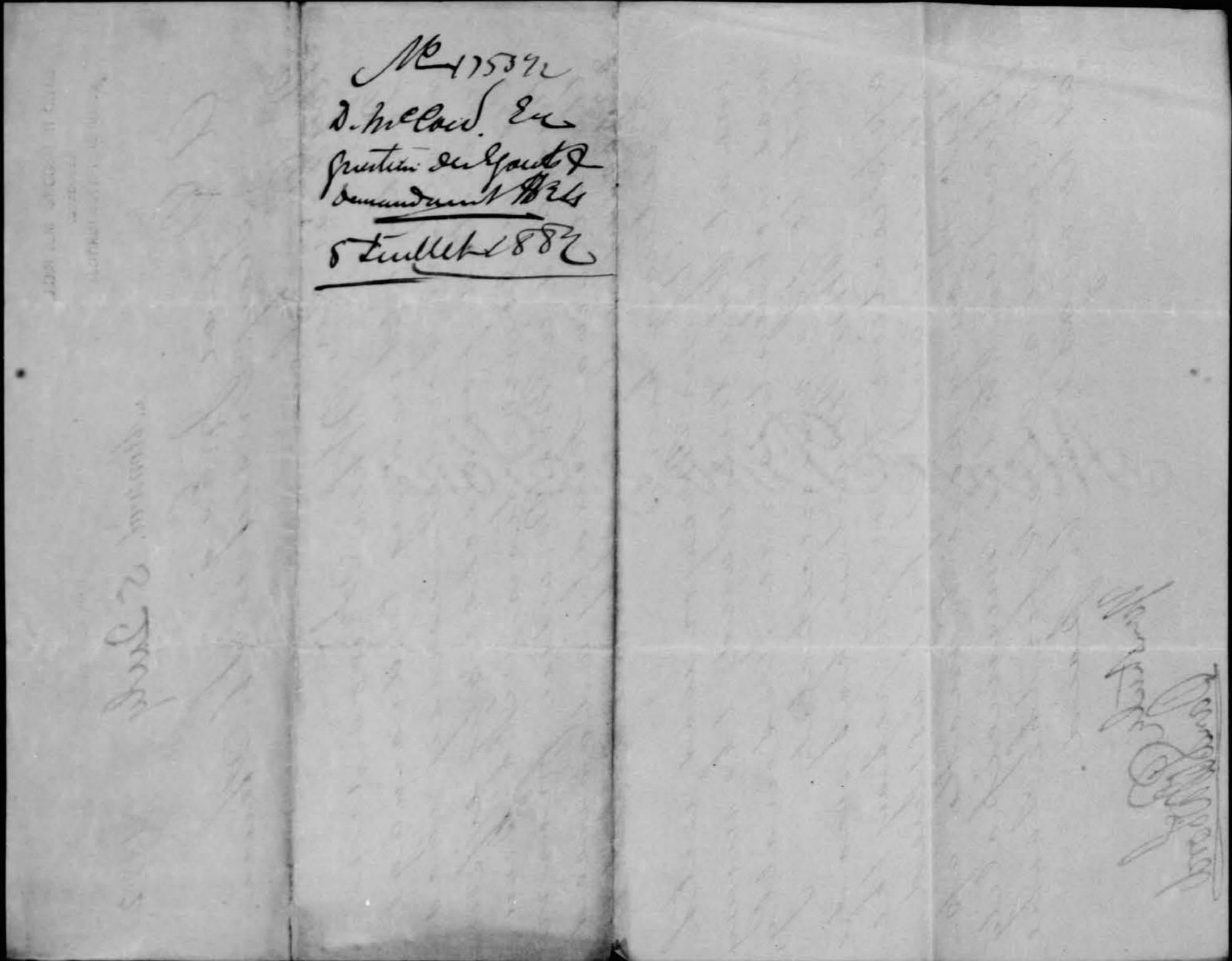
A. Desjarlais Jr. Esq,
Secy. Trésorier St. Henri.

My Dear Sir, When I was in Quebec attending to drainage matters some money was wanted for necessary expenses in connection with printing and a Mr. Martin from the Ottawa kindly advanced \$2500. This sum I would like to return him.

Your Mayor was with me at the time and the money was not left to me personally, but to the municipality.

Mr. Martin has made application to me to repay the money and I feel assured that I only have to make application to the municipality to receive a check for the same, as he ought to be paid.

Yours truly
David R. McCord



P23/E2,30